



Règlement Trophée Régional des écoles de cyclisme

De Cyclo Cross 2013-2014

Cahier des charges et règlement :

Art 1 : Un trophée régional de cyclo cross des écoles de cyclisme est mis en place par le Comité Régional FFC du Languedoc Roussillon, et dans le but de promouvoir l'activité du cyclo cross.

Art 2 : La saison de cyclo cross est ouverte du 1^{er} week end de septembre jusqu'au dernier week end de février inclus.

Art 3 : Seul les cyclistes titulaires d'une licence FFC en Languedoc Roussillon, dans les catégories : Jeunes (Pré-licencés, Poussins, Pupilles, Benjamin, Minimes), pourront marquer des points au Trophée de cyclo cross du Comité

Pré-licencés : 2008 2009 2010

Poussins : 2006 2007

Pupilles : 2004 2005

Benjamins : 2002 2003

Minimes : 2000 2001

Art 4 : Le circuit doit avoir une distance comprise entre **500 m** et **3500 m**

Il comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacle à sauter)

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé.

Une planche de 20 cm maximum est autorisée à partir de la catégorie benjamin et minimes

Art 5 : Le dépannage est autorisé mais uniquement aux endroits matérialisés par l'organisateur.

Un dépannage simple ou double peut être matérialisé et au maximum deux postes par circuit.

Tout changement de vélo ou de roues doit être effectué au stand de dépannage sous peine de disqualification de la manche en cours

De ce fait le participant ne marquera aucun point sur la manche. Et il ne sera pas considéré comme abandon

Art 6 : Le matériel

Les vélos de type « route » ou « VTT » sont autorisés (guidons plats autorisés 50 cm maximum)

Art 7 : Horaires de départs des différentes catégories préconisés aux organisateurs :

11h00 : Pré-licenciés et poussins (3 à 5 mm)

11h15 : pupilles (5 à 10 mm)

11h30 : benjamin (10 à 15 mm)

12h00 : Minimes (20mm)

Le temps étant celui du coureur arrivant premier.

Afin de déterminer le nombre de passages on effectue la moyenne des deux premiers tours et on annoncera le nombre de tours restants aux participants.

Il est préférable de respecter le temps de course ou de s'en approcher.

Art 8 : Grille de Départ :

Les grilles de départ sont établies comme suit :

1^{er} épreuve : les 5 premiers du Trophée de l'année précédente, suivi des 5 premiers du Trophée de la catégorie inférieure (pour les cyclistes qui changent de catégorie), puis par ordre d'inscriptions.

Epreuves suivantes : Selon le classement provisoire du trophée en cours, puis par ordre d'inscriptions

Pour toutes les épreuves les VTT sont placés en grille après les vélos de type « route » selon les mêmes modalités.

Art 9 : Le Trophée Régional 2013 2014 par point sera disputé sur 6 épreuves du calendrier Régional Languedoc Roussillon de Cyclo cross (une par département, voir liste ci après) Tous les résultats seront comptabilisés.

22/09/2013 Cyclo Cross de Mende (VC Mende Lozère 48)

01/11/2013 Cyclo Cross du Boulou (CC le Boulou 66)

24/11/2013 St jean de Vedas (34)

08/12/2013 Cyclo cross Ales (VS Grand Ales 30)

21/12/2013 Cyclo cross Des Illuminations (Cévenol)

22/12/2013 Cyclo cross de Bizanet (Vélo Sprint Narbonnais 11)

Art 10 : Le classement sera établi par l'addition des points acquis dans les différentes épreuves, à la place réelle au scratch.

Dans le cas où des coureurs d'autres Comités sont présents sur la course ils apparaîtront au classement de l'épreuve mais pas à celui du Trophée

Les cyclistes du Comité du Languedoc Roussillon eux respecterons le barème en vigueur ci après.

Attribution des points pour le classement du trophée cyclo cross 2014

Place	Points	Place	Points
1	50	19	17
2	45	20	16
3	41	21	15
4	38	22	14
5	36	23	13
6	34	24	12
7	32	25	11
8	30	26	10
9	28	27	9
10	26	28	8
11	25	29	7
12	24	30	6
13	23	31	5
14	22	32	4
15	21	33	3
16	20	34	2
17	19	35	1
18	18	36	0

Art 12 : En cas d'égalité, le nombre de victoires sera prépondérantes, puis le nombre de 2eme places etc....

Art 13 : En cas d'abandon du participant lors de la manche en cour il sera classé dernier de sa catégorie avec une attribution de 5 points, en cas de plusieurs abandons tous auront le même nombre de point.

Art 14 : Classement des manches

A l'issue de chaque manche, le classement de l'épreuve sera transmis à la responsable du classement du Trophée Régional dans un délai respectable (Mme Quesseveur Samantha, Présidente des écoles de cyclisme) samques@sfr.fr

Afin de faciliter le traitement des informations il faudra faire apparaître sur vos classements l'année de naissance du participant ou sa catégorie (pupille 1 ou pupille 2 etc...) ainsi que les abandons.

Deux classements seront établis par catégorie l'un pour les premières années l'autre pour les secondes années. (Poussin 1 et 2 pupille 1 et 2 etc...)

Art 15 : La dotation du Trophée Régional de Cyclo cross 2013 2014 sera la suivante :

Pré licenciés : Trophée au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille

Poussin 1 : Trophée au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille

Poussin 2 : Trophée au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille

Pupille 1 : Trophée au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille

Pupille 2 : Trophée au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille

Benjamin 1 : Trophée au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille

Benjamin 2 : Trophée au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille

Minime 1 : Trophée au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille

Minime 2 : Trophée au 1^{er} garçon et à la 1^{ère} fille

Soit 18 Trophées à remettre

Les 1^{er} de chaque catégorie seront récompensés lors de la soirée des champions, **leur présence sera obligatoire pour recevoir leur prix**